

4.2. LFB / LF2

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the background, starting from the top and curving downwards towards the right. One line is on the left side, and the other is on the right side, partially overlapping the first.



**4.2.1. Labellisation 2023-24 des centres
d'entrainement LF2
Alain CONTENSOUX**

Labellisation des centres d'entraînement des clubs de LF2

VOTE

7 clubs de LF2 avaient formulé une demande de labellisation pour leur centre d'entraînement pour la saison 2023-2024 :

- **AS Aulnoye**
- **Feytiat Basket 87**
- **USO Mondeville**
- **Champagne Basket Féminin**
- **C'Chartres Basket Féminin**
- **Strasbourg IG**
- **BC la Tronche Meylan**

Tous respectent le cahier des charges des centres d'entraînement féminins.

Une visite d'évaluation effectuée par un CTS a eu lieu dans chaque club demandeur, tous les centres d'entraînement ont reçu un avis favorable.

▷ **La labellisation de ces 7 centres d'entraînement pour la saison 2023-2024 est soumise à la validation du Bureau Fédéral.**



4.2.2. Nombre de joueuses sur feuille de marque LF2 Alain SALMON

RSP LF2 (article III – règles de participation)

VOTE

Principe : modification du nombre minimum de joueuses JFL de – de 23 ans en fonction du nombre de joueuses inscrites sur la feuille de match.

Objectifs :

- Harmonisation des règles de participation des compétitions HNC (possibilité d'aligner jusqu'à 12 joueuses).
- Faciliter/obliger la participation des jeunes joueuses françaises.

Saison 2023-2024

Nombre de joueuses autorisées	Domicile	10 obligatoire Dont 4 joueuses JFL minimum de -23 ans (âge au 1 ^{er} janvier de la saison en cours)
	Extérieur	9 minimum / 10 maximum Dont 4 joueuses JFL minimum de -23 ans (âge au 1 ^{er} janvier de la saison en cours)

Saison 2024-2025

Nombre de joueuses autorisées	Domicile	Domicile 10 minimum / 12 maximum Dont 4 joueuses JFL minimum de -23 ans si 10 joueuses Dont 5 joueuses JFL minimum de -23 ans si 11 joueuses Dont 6 joueuses JFL minimum de -23 ans si 12 joueuses (âge au 1 ^{er} janvier de la saison en cours)
Nombre de joueuses autorisées	Extérieur	Extérieur 9 minimum / 12 maximum Dont 4 joueuses JFL minimum de -23 ans si 9 ou 10 joueuses Dont 5 joueuses JFL minimum de -23 ans si 11 joueuses Dont 6 joueuses JFL minimum de -23 ans si 12 joueuses (âge au 1 ^{er} janvier de la saison en cours)



**4.2.3. Récompenses des officiels sur
finales LFB
Paul MERLIOT/Alain SALMON**

4.2.4. Engagement des équipes LFB dans les coupes d'Europe

Attribution des places en Coupes d'Europe

VOTE



Pour déterminer les équipes qualifiées pour les Coupes européennes 2024-2025 au terme de la saison sportive 2023-2024, l'ordre préférentiel suivant sera appliqué conformément au RSP LFB (article 1 – Qualifications européennes) :

Euroleague :

1. *Equipe championne de France :*
2. *Equipe vainqueur de la Coupe de France*
3. *Equipes déterminées selon l'ordre du classement de la phase 1.*

Eurocoupe :

1. *Equipes déterminées selon l'ordre du classement de la phase 1*

Proposition pour validation du Bureau Fédéral :

Euroleague : si 3 places

- 1/ **ESB Villeneuve d'Ascq LM** (Champion de France)
- 2/ **Bourges Basket** (Vainqueur de la Coupe de France)
- 3/ **Basket Landes** (3^{ème} de la saison régulière)

Eurocoupe : si 5 places

- 1/ **Basket Lattes Montpellier** (4^{ème} de la saison régulière)
- 2/ **Charnay Basket BS** (5^{ème} de la saison régulière)
- 3/ **LDLC ASVEL Féminin** (6^{ème} de la saison régulière)
- 4/ **Tarbes GB** (7^{ème} de la saison régulière)
- 5/ **UF Angers Basket 49** (8^{ème} de la saison régulière)